Mis en ligne le: 21/11/2023

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 21/11/2023
ID : 084-200044402-20231121-2023_60_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-60-P

DÉCISION DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet : Attribution du marché de travaux d'urgence – Réparation en urgence d'un ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par un tiers – marché M-2023-14-T.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la Code de la commande publique,
Vu la délibération n°2021-17 relative à la modification des délégations faites au Président en matière de marchés publics,
Vu la délibération n°2020-19 relative aux attributions du comité syndical et de signature au Président,
Vu la délibération n°2023-03 relative au programme d'actions 2023,
Vu la décision n°2023-57-P relative au choix et lancement de la procédure de passation de marché public de travaux d'urgence – Réparation en urgence d'un ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par un tiers – marché M-2023-14-TVu les crédits disponibles,
Vu le rapport d'analyse des offres.

Ce marché de travaux vise la réalisation des prestations nécessaires à la réparation en urgence d'un ouvrage de protection contre les inondations suite à dégradation par un tiers, n°84F043, inclus dans un système d'endiguement de classe B autorisé par arrêté préfectoral du 13 juin 2023. La zone protégée associée à ce tronçon est Bédarrides rive gauche.

Ce marché de travaux est passé en **procédure adaptée d'urgence** en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.
Dans ce contexte et conformément à la décision n°2023-57-P, le délai de remise des offres a été écourté à 10 jours afin de répondre au mieux à la nécessité d'intervenir en urgence.

Le marché n'est pas alloti.

Il s'agit d'un marché présentant une tranche ferme

La durée initiale du marché est de 4 mois à compter de la date de sa notification.

L'analyse des offres porte sur les critères définis dans le règlement de consultation du marché M2023-14-T.

Considérant les 4 offres régulières déposées dans les délais et leur analyse proposée par le maitre d'œuvre agréé SCE,

Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale,

DECIDE de confier au groupement d'entreprise GUINTOLI/ BERANGIER DEPOLLUTION l'exécution du marché M2023-14-T, visant la réalisation des travaux d'urgence sur l'ouvrage de protection contre les inondations (digue 84F043), intégré dans le système d'endiguement de classe B, sur la Commune de Bédarrides pour un montant prévisionnel (sur base du DQE non contractuel) de 69 700 € HT (81 480 € TTC).

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 21/11/2023
ID : 084-200044402-20231121-2023_60_P-AU

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT N°2023-60-P

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le 21 NOV. 2023

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE ENTRECHAUX

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, AV. DES PRINCES D'ORANGE, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr